Cote du document:

Point de l'ordre du jour:

Date:

Distribution:

Original:

EB 2008/95/R.57

23 a)

4 novembre 2008

Publique

Anglais



# Demande d'admission à la qualité de membre non originaire

Conseil d'administration — Quatre-vingt-quinzième session Rome, 15-17 décembre 2008

Pour: Approbation

### **Note aux Administrateurs**

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec la responsable du FIDA ci-après:

#### **Helen Terry**

Responsable du Bureau des relations avec les États membres et du protocole

téléphone: +39 06 5459 2096 courriel: h.terry@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

#### **Deirdre McGrenra**

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

téléphone: +39 06 5459 2374 courriel: d.mcgrenra@ifad.org

## **Recommandation pour approbation**

- 1. Par une lettre en date du 1<sup>er</sup> octobre 2008 communiquée par voie électronique le 2 octobre 2008, le Gouvernement de la République des Îles Marshall a demandé à être admis à la qualité de membre du Fonds international de développement agricole, conformément aux articles 3.1 a), 3.2 b) et 13.1 c) de l'Accord portant création du FIDA.
- 2. Le Conseil d'administration est par conséquent invité à recommander au Conseil des gouverneurs d'approuver la demande d'admission à la qualité de membre présentée par la République des Îles Marshall.